

## Communiqué de presse

Le 24 Janvier 2008

### AU SECOURS, LE PRESIDENT DE LA CARMF DISJONCTE

Le Président de la CARMF (Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France), vient d'envoyer à tous les médecins français un courrier, plébiscitant la remise en cause de la liberté d'installation, et la mise en place d'un numerus clausus au conventionnement.

A ses yeux, cette éventualité inscrite initialement dans le PLFSS 2008, ayant entraîné une bronca générale des syndicats d'internes et de médecins afin de la faire retirer du texte, était une mesure présentant « plus d'avantages que d'inconvénients ».

Au delà de cette idée n'engageant que lui même, en total décalage avec les représentants syndicaux, et notamment les plus jeunes, le Président de la CARMF se fourvoie par son argumentaire.

En effet, la principale raison de son soutien à l'idée d'un numerus clausus au conventionnement, n'est pas tant d'assurer un égal accès aux soins à la population, ou d'améliorer la démographie médicale, mais vise plutôt à assurer un bon prix de revente des cabinets lors des départs à la retraite dans l'hypothèse où l'ASV disparaîtrait. C'est en outre une mesure anti-jeunes caractérisée ! Il se permet même des comparaisons hasardeuses, en expliquant que « le tiers de la patente des chauffeurs de taxi, autre profession à numerus clausus, satisferait la quasi totalité des médecins »...

Il propose également « le rachat des cabinets par les caisses en cas d'absence de repreneur », assurant à chaque médecin une « vente certaine à la sortie », et une « élimination de la concurrence » !

Mais rassurons-nous, il pense aussi aux jeunes médecins, désireux de conserver leur liberté d'installation, en précisant que « le numerus clausus au conventionnement n'interdit pas l'installation partout, hors convention ».

En résumé le message est très clair : priorité à la revente à bon prix des cabinets, au détriment de tout, et surtout des médecins, des patients et du système conventionnel !

La CSMF Jeunes Médecins, premier syndicat national poly catégoriel de jeunes médecins, s'insurge devant de tels propos. Il est clairement démontré que toute coercition à l'installation, quelle que soit sa forme, est gravissime car inefficace, et n'entraîne au final qu'une désaffection majeure des jeunes pour le métier.

Nous sommes des jeunes médecins, non des chauffeurs de taxi, profession au demeurant parfaitement honorable. Nous voulons exercer notre métier dans de bonnes conditions, sans oublier les patients envers lesquels nous avons des responsabilités. C'est en ce sens, afin de trouver les bonnes solutions, que se déroulent actuellement les états généraux de l'organisation de la Santé, du moins, c'est ce qu'on nous dit.

Nous nous permettons, de plus, de rappeler que nous sommes cotisants forcés, à cette caisse de retraite, et que nous en représentons son avenir. Il est hors de question que la liberté d'installation soit remise en cause, dans le principal but de compenser les énormes erreurs du passé des gestionnaires de la CARMF ; car une revente de cabinet ne remplacera jamais une retraite.

La liberté d'installation est le fondement de la médecine ambulatoire en France, tout comme le libre choix de son médecin pour tout patient.

La CSMF Jeunes Médecins se tiendra toujours prête à lutter pour la garantir.

Enfin, la CARMF est-elle fondée à dévoyer l'argent de ses cotisants, l'argent des retraites pour faire de la propagande politique sur des sujets comme celui-ci ?